

Département de l'ALLIER
Arrondissement de VICHY

COMMUNE de LANGY
Le Bourg
03150 LANGY

Tél. 04.70.57.12.50

Fax 04.70.57.10.12

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LANGY

Séance du 22 Octobre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux octobre à 10h00, le Conseil Municipal de LANGY, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Mme CRUMIERE Martine, Maire.
Convocation du : 13/10/2016.

Membres présents :

- **Maire** : Mme CRUMIERE Martine,
- **Adjoints** : M. DEBATISSE Christian,
- **Conseillers Municipaux** : Mmes CHERVIER Audrey, FOREST Isabelle, LAMOUREUX Sylviane et Mrs FORTIN Franck, GAILLARD Germain, MACHURET Jean- Mikaël, PONCET Matthieu,

Membres absents excusés : Mme CONSTANT Nadia, Mr TEISSIER Guillaume,

Pouvoirs : M. TEISSIER Guillaume a donné pouvoir à M. FORTIN Franck,

Lecture du Compte-rendu : M. PONCET Matthieu,

Secrétaire de Séance : Mme CHERVIER Audrey,

Délibération n°1 – ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.160-1 et R.161-1 et suivants ;

Vue le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Mme le Maire rappelle que la commune est actuellement régie par le Règlement National d'Urbanisme qui ne répond pas toujours aux spécificités du territoire communal ;

Il est donc souhaitable que le conseil municipal réfléchisse en concertation avec les habitants, à partir des objectifs qu'il aura défini, à la délimitation de secteurs constructibles et non constructibles afin de mieux organiser et de maîtriser le développement communal ;

Dans ces conditions, il est nécessaire que le Conseil Municipal décide l'élaboration d'une carte communale.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que l'élaboration d'une carte communale aurait un intérêt pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal. (motivations à préciser)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

1. **Donne** un avis favorable à l'élaboration d'une carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune, conformément aux dispositions susvisées du Code de l'urbanisme ;

2. **Eventuellement demande** de solliciter, conformément à l'article L.132-5 du Code de l'urbanisme que les services de la direction départementale des territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune afin de suivre sa procédure d'élaboration ;
 3. **Donne** autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique de la carte communale ;
 4. **Sollicite** de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration de la carte communale conformément à l'article L.132-15 ;
 5. **Dit** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré.
- La présente délibération sera transmise au préfet.

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	Pour : 10 dont 1 pouvoir Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le 26 Octobre 2016
Déposé à la Sous-préfecture
de VICHY le :
Publié ou notifié le : 26 Octobre 2016
Mme le Maire, CRUMIERE Martine,

Pour extrait conforme
A LANGY, le 26 Octobre 2016
Mme le Maire,
CRUMIERE Martine.

